

Examen rapide de la classification du COSEPAC

pour la

Tortue de l'Ouest *Actinemys marmorata*

au Canada

DISPARUE DU PAYS
2023

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Le processus d'examen rapide de la classification est utilisé par le COSEPAC dans le cas des espèces sauvages dont le statut n'a pas changé depuis leur dernière évaluation. Les renseignements facilement accessibles contenus dans le précédent rapport de situation ou sommaire du statut de l'espèce et les documents de rétablissement ainsi que ceux détenus par les équipes de rétablissement, les autorités responsables, les centres de données sur la conservation et les spécialistes des espèces ont été examinés par le sous-comité de spécialistes des espèces concerné, puis analysés par le COSEPAC. Le présent document est le sommaire des renseignements pertinents.

Les examens rapides de la classification sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril au Canada. Le présent document peut être cité de la manière suivante :

COSEPAC. 2023. Examen rapide de la classification du COSEPAC pour la tortue de l'Ouest (*Actinemys marmorata*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, ix p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie David Fraser d'avoir rédigé l'examen rapide de la classification pour la tortue de l'Ouest (*Actinemys marmorata*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision de l'examen rapide de la classification ont été assurées par Tom Herman, coprésident du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et des reptiles du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125

Télec. : 819-938-3984

Courriel : ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca
www.cosepac.ca

Also available in English under the title "COSEWIC Rapid Review of Classification on the Northwestern Pond Turtle *Actinemys marmorata* in Canada".

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2023.

N° de catalogue CW69-18/22-2023F-PDF

ISBN 978-0-660-49694-8



COSEPAC

Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – Mai 2023

Nom commun

Tortue de l'Ouest

Nom scientifique

Actinemys marmorata

Statut

Disparue du pays

Justification de la désignation

Cette tortue d'eau douce n'a été observée au Canada que dans l'extrême sud-ouest de la Colombie-Britannique, où sa présence a été signalée pour la première fois dans les années 1930. L'espèce n'a pas été observée dans la nature au Canada depuis 1961, même si elle est encore présente dans l'État voisin de Washington, où sa population est petite et en déclin.

Répartition

Colombie-Britannique

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012 et en mai 2023.



COSEPAC Examen rapide de la classification

PRÉFACE

La tortue de l'Ouest (*Actinemys marmorata*) était connue sous le nom scientifique « *A. marmorata* » dans le rapport le plus récent, c'est-à-dire le sommaire du statut de l'espèce de 2012 (COSEWIC, 2012), et sous le nom « *Clemmys marmorata* » dans le rapport de situation précédent (COSEWIC, 2002). Les changements récents sont basés sur la révision taxinomique de *Clemmys* sensu lato décrite par Crother (2017).

La tortue de l'Ouest n'a été observée au Canada que dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Les premières observations vérifiées datent des années 1930, dans le lac Burnaby (McTaggart-Cowan, 1938) et à Vancouver (Carl, 1944 in Cook *et al.*, 2005), dans la région des basses terres continentales. Trois autres occurrences ont été signalées de 1956 à 1961 dans le ruisseau Chadsey et le lac Little Sumas, à Chilliwack, et dans le marécage Nathan, près de l'île Crescent, à Langley (Cook *et al.*, 2005). On croit qu'une observation faite en 1966 dans le lac Burnaby est un individu introduit (Cook *et al.*, 2005). L'espèce n'a pas été signalée au Canada dans la nature depuis 1961, malgré de nombreux relevés herpétologiques et des recherches effectuées par des naturalistes.

Les preuves archéologiques de la présence de la tortue de l'Ouest sont rares dans l'ensemble du nord-ouest du Pacifique, ce qui laisse penser que les populations dans l'État de Washington et la Colombie-Britannique ont toujours été petites (Fisher, 2018). La découverte archéologique la plus proche du Canada est un fragment de plastron provenant d'un tertre dans l'île Whidbey, dans l'État de Washington, daté de 2 400 ans avant notre ère (Fisher, 2018).

Hormis des rapports anecdotiques d'introductions dans le lac Burnaby de 1961 à 1966 (Cook *et al.*, 2005), il n'existe aucune donnée concrète confirmant l'établissement de la tortue de l'Ouest en tant qu'espèce introduite en Colombie-Britannique (BCMOE, 2012).

NatureServe (sans date) considère désormais l'espèce rare et en déclin dans l'État de Washington (S1, gravement en péril) et l'a cotée G3 (vulnérable). Des observations occasionnelles aussi récentes que 2020 ont été faites dans la région de Puget Sound, à moins de 140 km de la frontière canadienne. Il convient toutefois de mentionner l'observation « niveau de recherche » la plus septentrionale dans l'État de Washington (juillet 2022), juste au nord de la frontière avec l'Oregon (iNaturalist, consulté en mai 2023).

Le COSEPAC (2002) a conclu que la tortue de l'Ouest est indigène au Canada en se fondant sur les éléments suivants : conditions climatiques appropriées dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique pour fournir de l'habitat convenable; observations non vérifiées de l'espèce dans cette région au milieu du XIX^e siècle; présence autrefois courante de l'espèce dans l'État de Washington, à proximité de la frontière canadienne; déclin rapide et généralisé des effectifs au XX^e siècle dans la partie nord de l'aire de répartition de l'espèce dans les États américains adjacents.

Le présent rapport est donc en accord avec la conclusion du COSEPAC (2002, 2012) selon laquelle la tortue de l'Ouest est indigène au Canada, malgré l'absence d'observations confirmées dans la nature depuis 1961.

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012 et en mai 2023.

Carte actualisée

Requisite Non requise

Explication/carte actualisée

Non requise. Voir l'évaluation précédente (COSEWIC, 2012).

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Un résumé technique complet n'est pas requis pour une espèce disparue du pays évaluée au moyen d'un examen rapide de la classification.

Actinemys marmorata

Tortue de l'Ouest

Northwestern Pond Turtle

Répartition au Canada : Colombie-Britannique

Statut et justification de la désignation

Statut Disparue du pays	Codes alphanumériques Sans objet
Justification de la désignation Cette tortue d'eau douce n'a été observée au Canada que dans l'extrême sud-ouest de la Colombie-Britannique, où sa présence a été signalée pour la première fois dans les années 1930. L'espèce n'a pas été observée dans la nature au Canada depuis 1961, même si elle est encore présente dans l'État voisin de Washington, où sa population est petite et en déclin.	

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet
Critère B (aire de répartition peu étendue et déclin ou fluctuation) : Sans objet
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Sans objet
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : Sans objet
Critère E (analyse quantitative) : Sans objet

EXPERTS CONTACTÉS

Sans objet

SOURCES D'INFORMATION

- British Columbia Ministry of Environment (BCMOE). 2012. Recovery plan for the Western Pond Turtle (*Actinemys marmorata*) in British Columbia. Surrey, British Columbia. 27pp.
<https://a100.gov.bc.ca/pub/eirs/lookupDocument.do?fromStatic=true&repository=B DP&documentId=11470> [consulté en mai 2021].
- Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC). 2002. COSEWIC assessment and status report on the Pacific Pond Turtle (*Clemmys marmorata*) in Canada. Ottawa, Ontario. vi + 17 pp
<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry/cosewic-assessments-status-reports/pacific-pond-turtle.html> [consulté en mai 2021]. [Également disponible en français : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). 2002. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tortue de l'Ouest (*Clemmys marmorata*) au Canada. Ottawa (Ontario). vii + 20 p.] <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/evaluations-rapports-situations-cosepac/tortue-ouest.html>
- Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC). 2012. Status appraisal summary on the Pacific Pond Turtle *Actinemys marmorata* in Canada. Ottawa, Ontario. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry/cosewic-assessments-status-reports/pacific-pond-turtle-appraisal-summary-2012.html> [consulté en mai 2021]. [Également disponible en français : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). 2012. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur la tortue de l'Ouest (*Actinemys marmorata*) au Canada. Ottawa (Ontario). <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/evaluations-rapports-situations-cosepac/tortue-ouest-sommaire-2012.html>.]
- Carl, G.C. 1944. The Reptiles of British Columbia. 3rd edition. Revised. Royal British Columbia Museum Handbook. Victoria, British Columbia.
- Cook, F.R., R.W. Campbell, et G.R. Ryder. 2005. Origin and current status of the Pacific Pond Turtle (*Actinemys marmorata*) in British Columbia. *Wildlife Afield* 2(2):58–63.
- Crother, B.I. 2017. Scientific and Standard English Names of Amphibians and Reptiles of North America North of Mexico, with comments regarding confidence in our understanding. 8th edition. Herpetological Circular No. 43, Society for the Study of Amphibians and Reptiles, Shoreview, Minnesota, USA. 102 pp.

Fisher, J. 2018. Archaeology and Biogeography of the Western Pond Turtle (*Actinemys marmorata*) in the Puget Sound Region. *Ethnobiology Letters* 9(2).

iNaturalist. 2023. Northern Pacific Pond Turtle *Actinemys marmorata* Observations. https://www.inaturalist.org/observations?place_id=any&subview=map&taxon_id=39768 [consulté en mai 2023].

McTaggart-Cowan, I. 1938. Distribution of turtles in coastal British Columbia. *Copeia* 2:91.

NatureServe. Sans date. Northwestern Pond Turtle *Actinemys marmorata*. https://explorer.natureserve.org/Taxon/ELEMENT_GLOBAL.2.103571/Actinemys_marmorata [consulté en mai 2023].

Élément graphique issu de RAMAS :

Texte issu de RAMAS :

- Aucune entrée requise dans le RAMAS pour les espèces disparues du pays.

Rédacteur de l'examen rapide de la classification :

- David F. Fraser (2021).



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces menacées de disparition au Canada) comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2023)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et
Changement climatique Canada
Service canadien de la faune

Environment and
Climate Change Canada
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.